



**GUIDE DU CANDIDAT Avenir +**  
**2020**

**Candidats titulaires du Bac  
depuis au moins 1 an**

**Accès au programme « Ingénieur » et/ou « Bachelor »**

## I - LA CANDIDATURE

### ELIGIBILITE A AVENIR +

#### Cette procédure vous concerne si :

- Vous candidatez au **programme Ingénieur** pour une « **rentrée décalée** » en mars : Vous devez être titulaire du Baccalauréat Français, Européen ou Etranger ET être actuellement en bac+1 dans un cycle d'enseignement supérieur Français
- Vous candidatez au **programme Ingénieur** pour une « **rentrée en septembre** » : Vous devez être titulaire du Baccalauréat Français, Européen ou Etranger ET être actuellement en bac+1, bac+2, bac+3, bac+4 dans un cycle d'enseignement supérieur Français
- Vous candidatez au **programme Bachelor** : Vous devez être titulaire du baccalauréat Français, Européen ou Etranger ET être actuellement en bac +1 ou bac +2

#### Cette procédure ne vous concerne pas si :

- Vous êtes actuellement en classe de Terminale S ou STI2D. Vous devez vous inscrire au Concours AvenirBac, ou AvenirBachelors directement sur [le portail ministériel Parcoursup](#).
- Cette plateforme ne s'adresse pas aux candidats qui étudient actuellement à l'**étranger** et qui souhaitent intégrer le « **programme Ingénieur** » de nos écoles. Dans votre cas, vous devez contacter les écoles directement.

### PREINSCRIPTION SUR LE PORTAIL AVENIR+

- **Inscription**

L'inscription s'effectue **exclusivement** par Internet, sur le portail [www.concoursavenir.fr](http://www.concoursavenir.fr)

#### Programme Ingénieur (Rentrée décalée ou septembre)

- Pour les rentrées décalées de Février/Mars 2020 (dédiées uniquement aux bacs +1) :
  - 1 phase d'inscription entre le **1er décembre 2019 et le 1er mars 2020**.
- Pour la rentrée de septembre 2020 :
  - **1ère phase** de candidature entre le **15 janvier et le 20 mars 2020**
  - **2ème phase** de candidature entre le **21 mars et le 22 mai 2020**
  - **Phase complémentaire à partir du 23 mai 2020** (sous réserve de places disponibles suite aux admissions des phases 1 et 2)

#### Programme Bachelor (Rentrée septembre)

1 phase d'inscription à **partir du 15 janvier 2020**

Sont considérés comme inscrits à la procédure Avenir+, les candidats pour lesquels le dossier enregistré est complet et le paiement des frais de candidature réalisé.

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement.

- **Expression des vœux**

Les candidats se voient proposer jusqu'à 8 écoles et 14 campus **en fonction de leur profil pédagogique**. Ils ont la possibilité de candidater à toute ou partie de ses écoles et campus sans nécessité de les classer hiérarchiquement par ordre de préférence.

- **Contribution aux frais de candidature**

Les frais de candidature d'Avenir+ pour le programme Ingénieur (Rentrée Décalée ou Rentrée Septembre) sont de 100€ (40€ pour les boursiers sur présentation d'un justificatif officiel de bourse de l'année 2019/2020) quel que soit le nombre d'écoles choisies.

Les frais de candidatures pour le programme Bachelor sont de 30€ (gratuits pour les boursiers sur présentation d'un justificatif officiel de bourse de l'année 2019/2020)

Le paiement, pour le concours 2020, doit s'effectuer au moment de l'inscription sur le site Avenir+, par carte bancaire (carte bancaire de paiement : VISA/MASTER CARD). Les candidats seront alors redirigés vers un site de paiement en ligne sécurisé (Paybox). Une fois le paiement effectué, le candidat recevra un e-ticket par mail.

Sans paiement des frais de candidature, le dossier ne sera pas validé par le Concours Avenir et non transmis aux écoles.

**IMPORTANT** : Dès la prise en compte de la candidature sur la plateforme AvenirPlus (<http://www.concoursavenirplus.fr>), les frais de candidature ne sont plus remboursables, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature (incomplète, admissible ou non, convoqué, admis, refusé, absent à l'entretien, abandon etc.). Ceux-ci incluent le suivi du dossier par le Concours Avenir et l'étude du dossier par les écoles.

## CONSTITUTION DU DOSSIER

- **Contenu du dossier**

Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

Pour l'ensemble des candidats, la première étape de la procédure Avenir+ consiste en une **validation du dossier** (vérification des documents téléchargés) par le CONCOURS AVENIR, puis en l'**évaluation du dossier scolaire par les jurys des écoles**. Toutes les notes sont demandées depuis la classe de 1ère dans certains cas et depuis le baccalauréat dans d'autres cas.

Ces notes seront accessibles par le jury via le téléchargement en ligne des différents bulletins demandés.

**⚠️ Aucun document papier n'est à envoyer par le candidat. Tous les documents demandés doivent être téléchargés en ligne par le candidat. Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par les écoles.**

**En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à l'interdiction définitive d'intégration aux écoles du concours AVENIR.**

## II - LES ENTRETIENS

### LE PASSAGE DES ENTRETIENS

Les candidats jugés "admissibles" à la suite de l'étude des dossiers sont convoqués à un entretien complémentaire.

- **Lieu de passage des entretiens**

Au moment de l'inscription et de la constitution du dossier de candidature en ligne, chaque candidat choisit une ou plusieurs école/campus. Si son dossier est retenu par la ou les écoles sélectionnées, le candidat devra passer un entretien au sein de ces écoles.

- **Convocation aux entretiens**

Dès lors que le dossier est retenu par une école, le candidat en est informé et doit sélectionner en ligne une date d'entretien ainsi qu'un créneau horaire. **Il doit impérativement imprimer ensuite sa convocation lui-même et la présenter à l'entrée, le jour de l'entretien.**

### LES ENTRETIENS LE JOUR J

- **Présence aux entretiens**

La convocation porte l'adresse du centre et l'heure exacte de convocation. Pour tout renseignement concernant les entretiens, les candidats doivent se rapprocher directement des écoles concernées.

## III - LES ADMISSIONS

### LES PHASES D'ADMISSION

- **Décision – date et moyen de diffusion**

**Les candidats peuvent voir l'évolution de leur dossier et de leur candidature sur la plateforme Avenir+**

**Programme Ingénieur :**

**Rentrées décalées : Concerne uniquement les bac+1**

Candidature validée : entre le 1er décembre 2019 et le 1er mars 2020

Entretiens pour les "admissibles" : Suite à l'évaluation si jugé « admissible »

Résultats des écoles : rapidement après l'entretien

Réponse des candidats : au plus tard 5 jours après les résultats des écoles.

**Rentrée de septembre 2020 : 3 phases**

- **Phase 1**

Candidature validée : ***entre le 15 janvier 2020 et le 20 mars 2020***

Entretiens pour les "admissibles" : Suite à l'évaluation si jugé « admissible »

Résultats des écoles : le 17 avril 2020

Réponse des candidats : au plus tard le 26 avril 2020

- **Phase 2**

Candidature validée : ***entre le 21 mars 2020 et le 22 mai 2020***

Entretiens pour les "admissibles" : Suite à l'évaluation si jugé « admissible »

Résultats des écoles : le 19 juin 2020

Réponse des candidats : au plus tard le 28 juin 2020

- Phase complémentaire

Candidature validée : **à partir du 23 mai 2020**

Entretiens pour les "admissibles" : quelques jours après la validation de la candidature

Résultats des écoles : à partir du 1er juillet 2020

Réponse des candidats : au plus tard 5 jours après les résultats des écoles

**Programme Bachelor** : Concerne uniquement les bac+1 et bac+2

Candidature validée : **à partir du 15 janvier**

Entretiens pour les "admissibles" : Suite à l'évaluation si jugé « admissible »

Résultats des écoles : rapidement après l'entretien

Réponse des candidats : au plus tard 5 jours après les résultats des écoles.

- **Acceptation de l'admission**

Au moment du choix par le candidat de son école d'admission (parmi celles lui ayant répondu favorablement), celui-ci devra valider son inscription en ligne et suivre la procédure d'inscription définitive propre à chaque école.

Il est de la responsabilité des candidats de se renseigner directement auprès des écoles membres sur l'adaptabilité des conditions de scolarité à leurs convictions et pratiques religieuses.

- **Réclamation**

Les candidats qui souhaitent avoir des compléments d'information concernant l'évaluation de leur candidature doivent écrire en lettre recommandée avec AR à la Délégation du Concours Avenir, dans les 5 jours francs à compter de la réception de l'information initiale mise à disposition ou affichée sur le portail Avenir+. Le contenu de la lettre doit être suffisamment précis et argumenté pour permettre au jury d'y répondre.

- **Droit à l'image**

Les candidats qui seront présents dans les centres d'examens du Concours Avenir acceptent d'être pris en photo ou d'être filmés sans aucune contrepartie. Ces supports pourront être utilisés dans le cadre de la promotion du Concours Avenir (site internet, documents papier etc.) ou d'autres supports médiatiques non diffusés directement par le Concours Avenir (reportage TV par exemple). Tout candidat ne souhaitant pas être photographié ou filmé doit en faire la demande spécifique auprès du Concours Avenir par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites, peuvent donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours.**